



LE BILAN DE PARCOURS PROFESSIONNEL COLLECTIF

Le bilan de parcours professionnel est **proposé par l'employeur** à son agent, pour lui permettre d'être accompagné dans une démarche de construction de projet professionnel, qu'elle soit voulue, préventive ou contrainte. Ce dispositif est constitué d'une **alternance de séances collectives et de rendez-vous individuels**, de façon à permettre à chaque participant de bénéficier des effets positifs que peut procurer la dynamique collective tout en avançant sur la trajectoire professionnelle qui lui est propre.

➤ VOS OBJECTIFS

- Prévenir une usure professionnelle,
- Préparer une évolution professionnelle à court, moyen et long terme, favoriser l'élaboration ou la mise en œuvre du projet de l'agent, selon son avancée.
- Prendre de la hauteur de vue sur son parcours et ses expériences pour les valoriser, identifier les compétences et les ressources de l'agent ainsi que ses perspectives de développement.

➤ LES MODALITÉS

L'accompagnement se déroule au Centre de Gestion du Finistère avec un groupe de 6 à 8 participants. Il se déroule sur 3 à 4 mois avec une alternance de séances collectives et de rendez-vous individuels.

➤ LES TARIFS

Le montant du bilan de parcours professionnel sera établi sur la base des tarifs validés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion. Le coût intègre les heures d'accompagnement collectif et individuel, les heures de préparation et le forfait pour la réalisation de tests et de questionnaires. Le détail du coût de la prestation est mentionné dans le devis transmis avant le démarrage du bilan. Le prix de la prestation est indiqué en euros TTC.

Le montant pour 20 heures d'accompagnement est de 1560 €. L'organisme prestataire, une fois l'accompagnement terminé, adresse au financeur, une attestation de présence, justifiant du nombre d'heures réalisées et une facture. Celle-ci est à régler dans les 30 jours à compter de sa réception à l'ordre de la perception de Quimper Municipale.

➤ NOS SOLUTIONS

Les conseillers en évolution professionnelle du Centre de Gestion, formés à la psychologie du travail et à l'accompagnement de l'évolution professionnelle, se mobilisent pour réaliser des accompagnements en collectif.

Ils apportent leur méthode, leurs outils et leur posture pour permettre le travail d'élaboration du projet professionnel.

Le travail porte sur :

- La mise en œuvre d'une dynamique de groupe, la définition d'objectifs individuels
- La valorisation du parcours et des expériences
- Le repérage des compétences et de leur transférabilité,
- La définition et l'analyse du profil personnel (fonctionnement, intérêts, motivations, valeurs...),
- La définition des perspectives d'évolution (en interne et/ou en externe),
- La construction du plan d'action à mettre en œuvre,
- L'élaboration de la synthèse de l'accompagnement.



LE BILAN DE PARCOURS PROFESSIONNEL COLLECTIF

➤ LE DÉROULÉ DE L'INTERVENTION



Réunion tripartite de démarrage en visio

- Définir les objectifs de la prestation et le déroulement de l'accompagnement
- Poser le cadre de confidentialité des entretiens individuels

Alternance de séances collectives et de rendez-vous individuels

- Valoriser le parcours et les expériences
- Repérer et formaliser les compétences
- Définir le profil personnel (fonctionnement, valeurs, motivations, intérêts...)
- Définir les perspectives d'évolution
- Construire un plan d'actions

Réunion tripartite de synthèse en visio

Présenter le travail effectué en bilan, le projet professionnel et le plan d'action à mettre en œuvre, en lien avec l'employeur.

➤ LES CONTACTS

✉ evolution.professionnelle@cdg29.bzh

☎ 02 98 60 25 52